

légères, qui doit avoir lieu au mois de juillet 2001, tout en gardant à l'esprit les résultats de la Réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Brasilia en novembre 2000, et le travail de l'OÉA, qui ont contribué à l'établissement d'une perspective régionale pour les discussions;

Appuyer vigoureusement la troisième réunion des États membres de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* qui se tiendra en septembre 2001 à Managua, au Nicaragua, et la prochaine Conférence qui aura lieu à Genève en décembre 2001 dans le but de réviser la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées excessivement nocives ou ayant des effets des Nations Unies de 1980*, de même que les efforts de l'OÉA en vue d'atteindre les objectifs de transformer l'hémisphère occidental en une zone exempte de mines antipersonnel.

Demander une réunion d'experts, avant la Conférence spéciale sur la sécurité, comme suivi des conférences régionales de Santiago et de San Salvador sur les MCS, afin d'évaluer la mise en œuvre et d'étudier les prochaines étapes pour consolider davantage la confiance mutuelle;

Promouvoir le soutien financier au «Fonds pour la paix: règlement pacifique des différends territoriaux» de l'OÉA, créé pour fournir des ressources financières en vue d'aider à défrayer les coûts inhérents aux procédures antérieurement acceptés par les parties concernées pour un règlement pacifique des différends territoriaux entre États membres de l'OÉA;

Soutenir les travaux menant à la cinquième Réunion des ministres de la Défense des Amériques, qui se tiendra au Chili, ainsi que des réunions supplémentaires qui auront lieu par la suite;

### **Lutte contre le terrorisme**

Soutenir les travaux entrepris par le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) formé au sein de l'OÉA, découlant de l'*Engagement de Mar del Plata* adopté en 1998, et encourager la coopération hémisphérique afin de prévenir, de combattre et d'éliminer toutes les formes de terrorisme, en tenant compte du statut et du plan de travail approuvé du CICTE;

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et ratifier, ou de ratifier les accords internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, ou d'y adhérer, dans les meilleurs délais et selon le cas, conformément à leur législation interne respective;

### **5. SOCIÉTÉ CIVILE**

Reconnaissant le rôle important de la participation de la société civile dans la consolidation de la démocratie, et que cette participation constitue l'un des éléments cruciaux de la réussite de